Information AMF

Déclaration des transactions sur actions propres

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-, I, 1°du Règlement général de l'AMF, PIERRE & VACANCES déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 08/12/2011 au 14/12/2011

Raison Sociale : PIERRE & VACANCES

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 08/12/2011 au 14/12/2011

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 08/12/2011	Achats	1 632	22,835	37 267
Séance du 09/12/2011	Achats	2 552	23,519	60 020
Séance du 12/12/2011	Achats	2 949	24,168	71 271
Séance du 13/12/2011	Achats	2 811	24,221	68 085
Séance du 14/12/2012	Achats	7 010	23,892	167 483
Total		16 954	23,8367	404 127